



Construire une ville solidaire

Lutter contre les exclusions et favoriser le mieux vivre ensemble sont les objectifs de la ville de Brest. Pour ce faire, l'action sociale de la collectivité, en partenariat avec un secteur associatif très impliqué, met en œuvre de multiples interventions sociales en direction des personnes en difficulté.

Se loger, se nourrir et se soigner, tels sont les « besoins fondamentaux » de tout individu. Avec les accidents de la vie, ces besoins peuvent être difficiles à atteindre pour des personnes en difficulté. En complément de l'action sociale menée par le Conseil départemental du Finistère et en partenariat avec un secteur associatif dynamique, le Centre communal d'action sociale de Brest (CCAS) répond à ces besoins.

Le CCAS de Brest est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement des personnes en situation de précarité, du public sans résidence stable ou en habitat précaire, des résidents des dispositifs d'hébergement temporaire et de logements sociaux, des gens du voyage. Le CCAS de Brest mène aussi une action gérontologique via le Centre local d'information et de coordination (CLIC), gère et anime les six résidences de personnes âgées et apporte son soutien aux personnes handicapées.

Construire une ville solidaire, c'est aussi lutter contre les inégalités et les risques d'exclusion. Brest métropole et la ville de Brest mettent en œuvre des compétences très diverses au service du vivre ensemble et de la solidarité sur le territoire. Principal levier de cette politique : le Contrat de ville. Il s'agit d'un document de référence, stratégique et partenarial qui énumère un certain nombre d'engagements et d'actions à l'attention des publics et des territoires en difficulté.

Dans le domaine du handicap, la ville de Brest assure l'accueil, l'écoute des personnes en situation de handicap et des associations. Dans le domaine de la santé, la ville de Brest s'est dotée d'un service de santé publique qui met en œuvre des actions de promotion de la santé (santé et nutrition, santé et risques, santé mentale...). L'accès aux droits constitue aussi une des missions de la collectivité. Dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, du lien social, de nombreuses actions, permettent à bien des concitoyens de bien vivre la ville.

Dans cette rubrique



Le contrat de ville de Brest métropole

Signé en juillet 2015, le contrat de ville 2015- 2020 du territoire de Brest métropole doit permettre d'agir ensemble pour plus d'égalité sociale et...





La santé

Des informations, des conseils en matière de prévention de la santé sont mis gratuitement à la disposition du public.

- ▶ Appel à projets "Santé vous bien à Brest"
- ▶ Les services et numéros d'urgence
- ▶ Les premiers secours
- ▶ Donner son sang
- ▶ Les personnes en souffrance psychique
- ▶ La prévention des conduites addictives
- ▶ L'alimentation, l'activité physique et l'hygiène bucco-dentaire
- ▶ Se protéger du soleil
- ▶ Les polluants du quotidien
- ▶ La vie affective et sexuelle
- ▶ Les toilettes publiques à Brest
- ▶ La semaine de la santé
- ▶ Les lundis de la santé



Les personnes en situation de handicap

Différentes actions ont été mises en place pour apporter conseils et soutien aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur famille.

- ▶ La Maison départementale des personnes handicapées
- ▶ Le logement adapté
- ▶ Le travail
- ▶ Les déplacements
- ▶ Le stationnement
- ▶ Les loisirs adaptés
- ▶ La scolarisation d'un enfant en situation de handicap
- ▶ Le portage de repas à domicile
- ▶ La prévention des fortes chaleurs
- ▶ Les toilettes automatiques publiques
- ▶ L'accessibilité du site web
- ▶ Cartographie du registre d'accessibilité

Dernière mise à jour le : **14 septembre 2020**

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guêven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30